

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 207

présenté par

Mme Provendier, M. Claireaux, Mme De Temmerman, M. Fiévet, Mme Goulet, M. Le Bohec,
Mme Limon, Mme Mauborgne, Mme Mörch, M. Pellois, Mme Peyron, Mme Pitollat,
Mme Tamarelle-Verhaeghe et M. Testé

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.